

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

29 juin 2021

Date d'affichage :

9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **5 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIUAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 2

OBJET : Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 22 juin 2021 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 24 juin 2021.

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant la fiche 5.10 - Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de RLV et des communes du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Riom Limagne et Volcans adopté en novembre 2019,

Considérant l'opération SOLAIRE Dôme visant à faciliter la mise en œuvre de centrales photovoltaïques en toiture des équipements publics,

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Sur ce point la Ville souhaite porter l'attention sur la dynamique d'achat vertueux, nécessaire à ce type d'opération, tant au niveau de la fabrication des panneaux solaires en question que sur leur recyclabilité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la Commune, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur ;

- approuver l'adhésion de la Commune au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;
- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes (Annexe 1), à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés issus du groupement pour le compte de la commune ;
- approuver le plan de financement prévisionnel (Annexe 3) suivant concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïque.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL